les chèques n'a échappé. Je n'ai souvenir que de la somme de 500.000 fr. que je payai sur une pièce comptable. M. Hiéronimus signait avant moi et il devait savoir à qui il payait.

D. Cela vous a-t-il coûté un bénéfiaire et les noms de ce bénéfiaire ?

R. Non, pas moi-même.

M. Grousset. — Avez-vous eu l'impression que les signatures n'étaient pas les véritables bénéficiaires ?

R. Non, les pièces justificatives étaient entre les mains de chef de la comptabilité. Quand on a de 500.000 francs, je ne me rappelle pas qu'il l'ait fait. Je n'avais pas à m'occuper de l'identité du signataire qui recevait le chèque avec un employé supérieur de la comptabilité. Pour la somme de 500.000 fr. ce fut M. Hiéronimus qui a accompagné le porteur.

Déposition de M. Hiéronimus

M. Hiéronimus est appelé à nouveau sur la demande de M. Granet qui lui pose la question suivante :

D. Vous occupiez-vous de l'identité des bénéficiaires.

R. Non, la pièce était envoyée à la direction On ne remettait du état sur lequel elle était inscrite, et je n'avais pas à m'occuper du reste.

D. N'avez-vous pas accompagné à la caisse la personne qui a touché les 500.000 fr. ?

R. Non, je ne l'ai pas fait.

D. Qui en voyait les bons ?

R. Le bureau directorial avec un numéro énumératif des bons de chèque à payer.

Le bon de 500.000 fr. a été remis contre quittance à la gare ; il est allé directement à la gare.

C'est un bon différent d'une forme spéciale, je n'ai jamais vu la cédule.

Le chef de bureau de presse était M. Bonfard et le bureau était adressé au bureau de publicité ; c'est sur ces fonds qu'a été affecté le bon de 500.000 fr.

D'ailleurs, M. de Lesseps est en prison et je ne puis en préciser l'origine de la dépense par défaut de mémoire.

Sur la réputation, M. Hiéronimus répond : le bureau de presse servait d'intermédiaire entre la Compagnie du Panama et la presse.

Déposition de M. Prévost

D. — Vous avez fait partie du conseil d'administration du Panama ?

R. — Je faisais partie de la commission des titres. Je n'ai jamais été administrateur délégué.

D. — Avez-vous vu M. de Reinach n'touché une forte somme en 1888 ?

R. Non, je n'ai appris que par les journaux. On nous répondait qu'il nous fait quelque chose, mais ce n'était qu'une sorte d'encouragement.

On jour M. de Lesseps nous disait qu'il serait besoin d'une loi le somme pour les cas d'émission : voilà tout ce que je me rappelle.

Je n'ai vu M. de Reinach ni aucun homme politique.

M. Dolhorde. — A quel titre êtes vous entré au conseil d'administration ?

R. J'ai été nommé statistiquement ; j'ai été intéressé dans l'affaire de Suez et je comptais sur une situation sensible pour celle du Panama.

Déposition de M. de Mondésir

D. — Vous êtes administrateur de Panama depuis décembre 1889.

R. — Du commencement à la fin de la Cie je n'ai jamais fait partie du comité de direction et n'ai jamais été administrateur délégué.

D. — Vous êtes vous occupé de l'émission de 1888.

R. — Oui, mais seulement pour voir au Conseil d'administration ce que cette émission était proposé.

D. — Savez vous que M. de Reinach demandait une certaine somme.

R. On avait parlé sommairement des frais d'émission que l'on divisa en trois grosses catégories, mais je n'ai jamais entendu parler M. de Reinach.

Quant à M. Cherdonnenier, je n'ai pas un souvenir qui me permette de dire oui ou non.

De Mondésir partie des exigences du Parlement et de la presse.

R. Nous avons souvent gémi sur les exigences de la presse ; mais c'était inévitable.

Déposition de M. Soubeyran député

D. Nous avons remarqué dans un document votre nom parmi les participants de l'émission des obligations.

R. Vous parlez d'un document, vo les vous me le remettre ?

M. Brisson. — Non.

M. Soubeyran. — J'ai vu un tableau dans un journal, il n'est exact ni comme imputation ni comme somme.

D. Vous avez été compris dans le syndicat de 1888.

R. Oui, et de tous les autres, comme je le faisais depuis 30 ans. Il y en a de bons et de mauvais. Le syndicat de Panama n'a été constitué que 3 semaines après la vote de la loi. Je considère qu'il est permis de participer à des syndicats financiers. Il y a des risques à courir. Il y a eu deux phases dans cela-ci. Les financiers qui ont versé et les participants qui n'ont pris rien 96.85. *Mes livres, qui sont à votre disposition font foi de l'opération que j'ai faite.*

Ce n'est qu'après le vote du Sénat que les syndicats ont été organisés. *D'ailleurs il y a des syndicats semblables dans toutes les émissions et en ce moment même en Autriche j'ai versé 12.000 fr.* L'opération terminée j'ai touché un bénéfice de 27,500 fr. Les syndicats se réunissent pas tous jours. Les sommes versées pour la Métropolitain sont perdues. Vous voyez qu'il y a des syndicats *où bien gagné de l'argent*. Il serait impossible de faire de grandes opérations financières sans syndicats. Il y en a dans tous les pays. Pas de syndicat pas d'affaire.

D. Avez vous *participé au syndicat pour votre compte personnel.*

R. Dans des sortes d'affaires on prend à la fois une part personnelle et une part pour la maison à laquelle on appartient. Cest un moyen de détourner qu'on a naturellement confiance dans l'entreprise. Les grandes entreprises ne peuvent réussir qu'avec le concours des gouvernements. Le Suez en est la preuve. On n'achèvera le Panama que de cette façon.

Les séances de mardi et de mercredi

La commission contrairement à ce qu'elle croyait n'a pas épuisé tous les témoignages provoqués par les interpellations de M. Delahaye.

Elle entendra demain MM. Victor de Lesseps, de Rambuteau, Hinzelin, Cavalié, du *Gaulois* et le Prevost de Launay.

Pour mercredi elle a cité MM. Floquet, Andrieux, Rouvier et Caffarelli.

Cette audition sera vraisemblablement la dernière. S'il en est ainsi, M. Delahaye sera appelé jeudi et, comme nous l'avons dit, *rien en demeure de donner les noms des députés que la commission n'a pu trouvé dans ses recherches.*

A la Compagnie de Panama

Ce matin, à neuf heures, M. Lawall, commissaire de police, s'est rendu, 63, rue de la Victoire, au siège de la Compagnie de Panama, pour procéder à la levée des scellés qu'il avait apposés vendredi dernier.

Après la levée des scellés, MM. Flory et Franqueville ont recherché et saisi les pièces qui avaient déjà servi à M. le conseiller Prinet pour la rédaction de son rapport.

Les perquisitions

M. Cochefert, commissaire aux délégations judiciaires, a été chargé, samedi soir, par M. Prinet, conseiller, d'une mission relative à l'affaire de Panama, sur laquelle on garde le plus profond secret.

M. Cochefert a pratiqué ce matin, pour l'accomplissement de cette mission, plusieurs perquisitions, qui ne paraissent pas avoir produit de résultat définitif.

Nous croyons savoir qu'il s'agit de la recherche de pièces importantes qui ont disparu des papiers de plusieurs des personnages compromis dans l'affaire.

M. Cottu se constituera prisonnier.

M. Henri Cotin cherche en vain à expliquer sa fuite en Autriche on, s'il en croire, il serait allé traiter une concession des mines en Transylvanie.

La vérité est que M. Cottu, prévenu des faits qui lui sont reprochés, obéissant à un sentiment bien naturel, s'est empressé de gagner Vienne et de mettre plusieurs frontières entre sa fuite de son pays et lui.

S'il n'est décidé à revenir et à se constituer prisonnier, c'est que les lenteurs de M. Marini, son avocat.

M. Cottu serait le détenteur d'un dossier compromettant pour les députés de la droite et notamment pour les chefs importants de l'extrême droite.

Un dossier de certaines pièces serait entre les mains de M. Dérouléde, secrétaire du comte de Paris.

Les demandes de poursuites

En dépit de nombreux démentis, nous pouvons affirmer que le gouvernement se prépare à adresser des demandes en autorisation de poursuites contre certains membres du Parlement.

Aujourd'hui M. le juge d'instruction Franqueville fera parvenir à Paris de la Chambre un certain nombre de députés entr'autres MM. Delahaye, Antonin Proust, Dugué de la Fauconnerie, etc.

Coïncidences bizarres

La *Lanterne* attire l'attention de la Commission d'enquête sur de curieuses coïncidences : M. Andrieux auteur de l'article injurieux pour M. Arène, collaborateur de M. Drumont, ancien député, se trouve actuellement en Angleterre. M. Delahaye, la véritable instigateur de toute la campagne a disparu ainsi que M. de Morès.

Nous pouvons ajouter que M. Drumont, qui avait déclaré il y a quelque temps ne vouloir parler que si on le mettait en liberté, refuse aujourd'hui la grâce qu'on était disposé à lui accorder.

L'attitude de ces versatiles accusateurs est vraiment bien bizarre.

La conspiration orléaniste

On mande de Vienne, 17 décembre :

Le Vaterland, commentant les tumultueux incidents de l'enquête de la Chambre française, prétend que « rien ne peut désormais entraver la restauration en France. »

A la cour d'Autriche, les familiers de François-Joseph interrogeaient depuis quelques temps un prochain revirement en France.

La princesse Clémentine d'Orléans a déclaré, ces jours derniers, au comte Rosenberg, aide de camp de l'empereur, que la résistance de la France à la reconnaissance de son fils comme souverain de Bulgarie cesserait avant la fin de l'année. Le Prince Eléni, ajoutait, vicomte *Vaterland*, que « de grands événements se préparent à Paris.

M. de Freycinet et les calomniateurs

Une note des agences dit :

Depuis quelques jours un journal du matin rous une forme tantôt sérieuse tantôt facétieuse publie sur M. de Freycinet des informations absolument controuvées.

Le ministre donne pour la dernière fois à ces récits un démenti formel et catégorique il s'abstiendra désormais de la renouveler.

Une autre note Havas dément que le conseil de la légion d'honneur soit appelé à statuer du moins pour le moment sur le cas de Cornélius Herz.

Nouvelles arrestations

Le bruit court que de nombreuses arrestations et des perquisitions importantes auront lieu dans la matinée. On cite les noms d'un ancien député M. A., du directeur d'un journal clérical, M. A. M., et le directeur d'un journal financier, M. G. S.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

Arrondissement de Die (Drôme)

Die, 19 septembre.

Inscrits : 17.930. — Votants 13,235

MM. Reynaud, républicain.	.	6.292 voix
Blanc, républicain.	.	3.880
Docteur Evesque, rép.	.	2.824

Il y a ballottage.

Ces élections ont eu lieu en remplacement de M. Chevandier, élu sénateur il y a quelques jours.

Aux élections générales de 1889, M. Chevandier, député sortant, avait été élu par 9.979 voix, contre 4.454 suffrages donnés à M. de Chivré, candidat conservateur.

AU DAHOMEY

Levée du blocus

Paris, 19 décembre. — Le ministre de la marine a télégraphié ce matin au général Dodds que le blocus des côtes du Bénin pourrait être levé en raison de l'établissement de postes douaniers sur le littoral.

Explosion de dynamite à Commentry

Montluçon, 19 décembre. — Une explosion de dynamite a eu lieu, cette nuit, dans le bureau des mines de Commentry. Les bureaux ont été détruits. Il n'y a que des dégâts matériels.

L'affaire Arène-Andrieux

Paris, 19 décembre. — Le duel Andrieux-Arène n'aura pas lieu parce que les témoins du premier, tout en acceptant de rencontrer au nom de leur client, voulaient que dans le procès-verbal il fut expressément mentionné que M. Andrieux se réservait de faire la preuve qu'Emmanuel Arène avait touché le chèque Orsati.

Les témoins de M. Arène ont demandé que M. Andrieux établisse immédiatement cette preuve, ce à quoi ils se sont refusés.

Lettre du Palais-Bourbon

On a beaucoup parlé hier dans les couloirs de la Chambre, du duel projeté entre M. Emmanuel Arène et M. Andrieux et les conditions que les témoins de M. Andrieux voulaient faire insérer au procès-verbal. On affirmait que M. Andrieux, qui est toujours à Londres, y a vu M. Cornélius Herz et que celui-ci lui aurait remis des papiers importants.

On disait aussi que M. Herz avait pris M. Andrieux comme avocat conseil. On commençait même à croire que les conversations de la salle des Pas-Perdus l'article 13 de la constitution au terme duquel aucun député ou sénateur ne peut être poursuivi pour ses votes ou ses opinions *ni criminel* et d'une condamnation, s'il est démontré que leur vote a été vendus et qu'ils se sont rendus coupables de corruption.

*
*

Plusieurs membres de la commission d'enquête se montrent très affectés du rôle auquel la commission est réduite.

Ce qu'elle a de mieux à faire, disent-ils, c'est de remettre son mandat à la Chambre le plus tôt possible.

M. Mougin exprimait hier cette opinion avec beaucoup de vivacité dans les groupes du salon de la Paix. Selon toute vraisemblance l'attitude de M. Delahaye le promoteur de toute la campagne des scandales marquera la fin des travaux de la Commission. Celle-ci mettra M. Delahaye en demeure de prouver l'énoncé de ses allégations qui portent atteinte à la dignité des membres du Parlement. Elle le somme, s'il ne veut pas nommer les noms des députés qu'il a accusés, si M. Delahaye s'y refuse et se dérobe, la Commission prendra acte de sa réticence et par l'organe de son président déclarera en séance publique à la Chambre que ses recherches sont restées par le mutisme d'un de ses membres et qu'elle en est dans l'impossibilité de juger les indications contenues dans le rapport. Elle invitera le gouvernement à lui indiquer les impulsions.

Le gouvernement se trouvera ainsi obligé de déclarer qu'il a l'intention de déposer des demandes en autorisation de poursuites contre les députés et de formuler ces demandes.

*
*

On considère comme certain que le gouvernement ne posera pas la question de confiance sur le traité franco-suisse.

Il laissera la Chambre libre de son vote et tiendra compte de la concession faite par la commission des douanes. Dans ces conditions la discussion pendra beaucoup de son importance qui tique qu'on lui attribuait avant les incidents du Panama.

SCANDALES EN ITALIE

Les banques d'émission. — Un petit Panama

La question des banques d'émission, en Italie, éveille de très vives préoccupations. On écrit de Rome que, si elle venait à éclater complètement, il ne serait pas moins que « d'un petit Panama », sinon par l'importance des chiffre, — la France seule fait les bonnes et les mauvaises affaires parmilitaire — au moins par le caractère moral des faits qui se découvriraient, et dont l'exagération des émissions des billets fiduciaires ne serait pas, dit-on, le plus grave.

La première partie une dépêche de Rome, en date du 18 décembre, où elle annonce en ces termes le prochain scandale des banques d'émission :

On parle beaucoup de nombreuses irrégularités qui auraient été découvertes dans les banques d'émission du royaume.

Plusieurs personnages politiques seraient compromis.

Un député, qui aurait réussi à se procurer la copie du rapport de l'enquête faite en 1889 sur cette affaire, tenue secrète jusqu'à présent, a l'intention d'en parler à la tribune de la Chambre.

Les cercles parlementaires et gouvernementaux sont très impressionnés ; si l'affaire à une suite, on croit que le scandale sera énorme.

Les officiers aux concours hippiques

La participation des officiers aux concours hippiques vient d'être réglée.

Le ministre de la guerre autorisera les officiers de la cavalerie ou d'armes spéciales à participer aux concours que la Société hippique française doit organiser, en 1893, à Paris, Bordeaux, Nantes, Lille, Vichy et Nancy.

Cette autorisation sera accordée sous les réserves suivantes : 1. en aucun cas les prix ne pourront consister en des sommes d'argent.

2. Les épreuves (ou imitatives) ne devront être disputées que par des officiers en activité, montant en uniforme, des chevaux d'armes.

Toutefois, les officiers pour ont prendre part, en tenue civile, aux épreuves réservées aux gentlemen, mais seulement avec des chevaux non inscrits sur les contrôles de l'armée, et à la condition expresse que leur qualité ne sera pas mentionnée au programme.

UN CHEMIN DE FER ÉLECTRIQUE

DE PARIS A BRUXELLES

L'Indépendance belge dit qu'en vue de l'établissement d'un chemin de fer électrique entre Bruxelles et Paris, la Compagnie du *Nord fa à remplacer* ses anciens rails par des rails de 19 mètres.

Des essais ont été faits avec une machine mue à l'électricité qui fera le trajet de Bruxelles à Paris en 2 h. 20.

Le train se composera de 4 voitures et de 2 fourgons.

Les prix du trajet seront diminués par suite de la vitesse du trajet.

Cette nouvelle ligne, paraît-il, pourrait être exploitée dans deux mois.

COMMERCE DE LA FRANCE

L'administration des douanes vient de publier les documents statistiques sur le commerce de la France pendant les onze premiers mois de l'année 1892.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 30 novembre, à 4,008,492,008 fr. et les exportations à 3,220,021,000 fr.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations	1892	1891
Objets d'alimentation.	1.812.812.000	1.468.[illegible]
Matières nécessaires à l'industrie.	2.009.360.000	2.130.225.000
Objets fabriqués	559.081.000	587.154.000
Autres marchandises.	127.219.000	112.023.000
Totaux	4.008.492.000	4.292.395.000

Exportations		
Objets d'alimentation.	691.646.000	690.899.000
Matières nécessaires à l'industrie.	657.739.000	628.166.000
Objets fabriqués	1.016.986.000	1.671.731.000
Autres marchandises.	253.600.000	218.268.000
Total.....	3.220.021.000	3.209.064.000

GRAVE INCIDENT

à la frontière franco-allemande

Un Français grièvement blessé par un forestier

Nancy, 19 décembre. — Avant-hier, à six heures et demie du soir, le nommé Clément Bucheron, habitant Bionville, revenait de travailler en pays annexé. Il était à 300 mètres de la frontière près Raon-les-Leaux, lorsque soudain surgit d'un bois un agent forestier allemand dont le domicile est à environ 500 mètres plus loin. Sans aucune explication le garde forestier porta quatre coups de sabre à Clément, trois sur la tête et un à l'épaule. Clément s'affaissa. Le forestier lui demanda alors son nom. En l'apprenant celui-ci s'écria : J'ai fait un malheur. La victime qu'allait son agresseur de lui venir en aide, de ne pas l'abandonner en plein bois. Le forestier fit transporter Clément à Raon-le-Léaux où le docteur Wendling pansa les blessures qui sont graves.

Le blessé fut reconduit à son domicile. La gendarmerie de Patouvillers s'est rendue à Bionville pour procéder à une enquête. Les parquets de Thionville et de Nancy ont été avisés.

Clément est marié et père de 4 enfants. Bien que l'exclamation du forestier donne à penser qu'il n'en voulait pas à sa victime qu'il croyait frapper une autre personne. L'émotion est grande à Bionville et à Raon-les-Léaux.

Le crime épouvantable

DE LOOS

(Nouveaux détails)

L'heure tardive à laquelle nous avons après hier celle lugubre nouvelle nous avons été les seuls à donner, nous a pas permis d'entrer dans les détails complets du drame, détails que nous n'aurions pu, du reste, donner aussi circonstanciés que ceux que nous avons recueillis dans les recherches *que nous nous sommes livré.*

La famille de la victime

Comme nous l'avons dit hier, la famille de la malheureuse victime habite une petite maison de la cité Braquaval, chemin de l'Epinette, en face de l'usine Dujardin. Elle se compose du père, M. Sylvain Coty, concierge de la cité et ouvrier à l'usine Kuhlmann ; de Mme Cotrez, qu'il a épousé il y a dix-huit mois environ et de leurs quatre enfants : la petite Berthe, âgée de 10 ans et 11 mois ; une autre fillette de 7 ans 1/2 et un petit garçon de 5 ans 1/2.

Indépendamment de ces enfants, M. Cotrez avait reconnu un enfant de sa première femme, homme aujourd'hui âgé de 19 ans, qui demeure avec son père. Il y a encore, mais, les époux Vantenbulcke, concierges au Château, faubourg des Postes, lui ont pris Sud.

Il n'y a guère que deux ou trois mois que les époux Cotrez sont venus habiter Loos ; ils demeurent également au faubourg des Postes, chemin de l'Abriveau ; le fils aîné demeurait alors avec eux.

Comme on le verra par la suite, ce détail a son importance.

La petite Berthe

Elle était bien gentille la petite Berthe Cotrez, avec ses cheveux blonds châtains et ses yeux bleus si vifs ! Grande, trop grande peut-être pour son âge (elle avait 1 mètre 20), elle était aimée de tous ceux qui la connaissaient et, par son intelligence éveillée, elle faisait l'orgueil de ses parents et grands-parents. Parmi ces derniers, sa grand'mère surtout l'adorait.

Aussi, pour ne pas la priver des douceurs qu'elle savait, M. Cotrez cont-nuait-il à l'envoyer en classe au faubourg des Postes, où, du reste, *une des maîtresses était une parente* éloignée de la mère de l'enfant.

Berthe partait le matin de Loos pour aller à l'école ; elle prenait son repas de midi chez sa grand'mère et elle rentrait le soir chez son père. Le matin, elle partait toujours seule, toujours au faubourg du Sud, avec sa sœur et son petit frère ; puis elle allait avec eux embrasser les grands-parents, qui leur donnaient alors leur « dinnaille » bien modeste, il est vrai ; un petit sou !

Une fête projetée

Or dimanche, elle était alitée le matin, suivit son habitude, chercher ce dimanche-ci, en rentrant chez son père, elle avait manifesté le désir que sa mère fît des crêpes. « Je le veux bien, avait répondu celle-ci ; mais pour aujourd'hui, il est trop tard ; du sucre et, comme nous ne sommes pas riches, remettez-moi vos sous et j'en achèterai. »

Les enfants applaudirent des deux mains à la perspective de ce régal et ce fut à qui remettrait le premier son petit sou entre les mains de la mère.

L'après-midi, Berthe se rendit aux vêpres, en promettant de revenir vivement. Pendant son absence, la mère fit les emplettes nécessaires. Le dimanche, les boutiques restent ouvertes.

Tout était prêt ; Berthe devait rentrer vers quatre heures au plus tard ; mais cinq heures sonnèrent à la pendule et elle n'était pas encore là !

Commencement des recherches

Ce retard extraordinaire commença à inquiéter le père, qui envoya son aîné, Sylvain, rejoindre le frère du chemin de l'Epinette, si sa sœur n'arrivait pas. L'enfant revint bientôt avec une réponse négative. Alors M. Cotrez se mit lui-même en recherches, parcourant le trajet que devait suivre son enfant, interrogeant vainement ses voisins et ceux qui surai-nt pu la rencontrer.

A sa femme, ce fut Mme Cotrez qui, à son tour, joignit ses recherches à celles de son mari. Mais elles ne furent pas plus couronnées de succès. Bien, toujours rien et pas la moindre trace de la fillette !

Si, une lueur d'espoir, bien vite éteinte, quand Mme Cotrez, s'adressant à Mme Pesez, garde-barrière au n° 7 de la ligne de Lille à Béthune, celle-ci lui dit :

Mais Berthe est revenue avec mes enfants, vers quatre heures ! Je lui ai même dit de marcher vite, qu'il allait se fa re mal et que c'était imprudent le soir. Elle est partie de chez moi en courant en me disant que vous aller la rencontrer. Elle devait rentrer une heure après je l'ai vue à près de 300 mètres d'ici. C'est drôle qu'elle n'est pas rentrée. »

Le passage à niveau n° 7 se trouve à un bon kilomètre de l'Epinette.

Mme Cotrez revint donc sur ses pas, espérant que l'enfant serait revenue ; espoir qui a été bien vite déçu.

La découverte du cadavre

Enfin, vers huit heures, le malheureux père fit part de ses inquiétudes à M. Lamour, commissaire de police de Loos, qui envoya le garde Marescaux pour l'aider dans ses recherches. M. Cordonnier, un voisin se joignit à eux et, munis de lanternes, nos trois hommes reconnaissaient les alentours.

Le chemin de l'Epinette aboutit, à l'une de ses extrémités, à la ligne ferrée de Lille à Béthune, près du passage à niveau n° 8. Après avoir traversé la voie, on trouve le long de la haie qui la borde un petit sentier qui conduit au faubourg des Postes ; c'est par ce sentier qu'il Berthe dut devenir rentrer.

Aussi loin que le regard se porte de l'autre côté de la voie, on ne voit que champs dénudés ou couverts de choux et où et là la silhouette sombre d'un arbre. Pas une maison, pas un chanvre d'oiseau ; c'est la nature qui se repose, pour se réveiller plus vigoureuse au printemps prochain.

A environ 200 mètres du sentier en question, et à 500 mètres de la barrière n° 7, deux meules de paille étaient dressées ; l'une, rectangulaire, l'autre, ronde et plus rapprochée de quelques mètres.

Dans ses premières recherches, M. Cotrez se rappela avoir vu un homme dans un champ de choux, qui semblait y faire de la cueillir *des feuilles et qui lui souhaita même le bonjour.* Il raconta ce fait qui lui avait passé d'abord presque inaperçu, à ses compagnons de recherches et aussitôt on décida une battue dans le champ.

Ce parcours les rapprocha des deux meules et M. Cotrez aperçut un bras. C'est alors que, tout-à-coup, il se trouva en présence du cadavre de son enfant, qu'il saisit dans ses bras et emporta en courant chez lui, tout en poussant des gémissements, comme nous l'avons narré hier. Il était, à ce moment environ neuf heures et demie.

Les constatations

Nous ne répéterons pas la scène douloureuse qui a suivi cette lugubre découverte et que nous avons retracée hier. Disons seulement que l'enfant était habillé tout de noir et qu'elle était retrouvée couchée sur le dos, les mains crispées sur la poitrine, les vêtements retroussés et les jambes légèrement repliées.

Elle a été étranglée avec son propre mouchoir en poche, fait de linge à carreaux rouges et blancs, qui était tellement serré autour de son cou, qu'on eut les plus grandes difficultés pour le détacher.

Pendant qu'on réparait le désordre de sa toilette, M. Cordonnier courait prévenir M. le commissaire de police, qui arriva bientôt accompagné du docteur Prévost.

Nous avons relaté ses constatations : strangulation et viol. Ce dernier crime a dû être commis après l'autre.

Les recherches judiciaires

M. Lamour mande le maréchal des logis de la brigade d'Haubourdin, M. Cottigny, qui accourut avec un gendarme. M. le commissaire de police, les gardes-champêtres et les gardes de la commune, MM. Coy et Marescaux, se mont ensuite en campagne à la recherche du misérable assassin. Des battues furent organisées dans tous les alentours ; elles durèrent toute la nuit. Pas un côté qui n'ait été visité et retourné ; mais nulle part trace du passage.

On trouve des pièces à conviction

Vers quatre heures du matin, M. Cottigny en allant piquer en terre une fourche pour marquer l'endroit où la malheureuse enfant a été retrouvée, aperçut un livre de messe, qui gisait sur le sol et près de là, il ramassa deux amandes. Or, le défunt n'avait pas conservé sa sœur, elle n'avait pu acheter des friandises et ces amandes pouvaient avoir un résultat révélateur ; aussi mit-il soigneusement le tout de côté.

Quelques heures plus tard on remarquait dans la chaque du chaux une feuille de papier pliée en deux, sur laquelle était tracé un dessin d'ornement. Ceci fut également mis de côté, en attendant l'arrivée du Parquet.

Descente du Parquet

Hier matin, à huit heures et demie, le Parquet représenté par MM. Michel, substitut, Dassonville, juge d'instruction, et Plancq, *greffier*, descendait à Loos, et commençait son enquête.

Pendant la matinée, jusqu'à onze heures, heure à laquelle il est retourné à Lille, le Parquet n'a fait que procéder aux constatations, et à l'interrogatoire des quelques personnes qui étaient enfin décidées à raconter ce qu'elles savaient. Le Parquet s'était fait adjoindre, pour ses recherches, le brigadier Helain et le gendarme, de la brigade de Lille et deux agents de sûreté de notre ville.

Des pistes

Des interrogatoires nombreux que les magistrats ont fait subir, ils ont été mis sur plusieurs pistes, dont deux surtout ont paru les attacher vivement.

La première leur a été fournie par M. Charles Veschure, 19 ans, qui demeure à une centaine de mètres du passage à niveau n° 7, et a déjà quelques jours vers quatre heures de l'après-m di, alors qu'il était occupé à charrier des cendres avec une brouette, il avait vu la petite Berthe sortir de chez Mme Cotrez et se diriger en courant vers le moulin de son père. A environ 150 mètres de distance, il aperçut ensuite un jeune homme (dont il décrivit le costume) qui suivait, en courant la même direction.

Grâce aux indications précises fournies par M. Verschure, le parquet fut mettre la police de sûreté et deux gendarmes à la recherche de ce jeune homme.

D'un autre côté, M. Cotrez donne le signalement de l'homme qu'il avait aperçu dans le champ de choux : « Un chasseur d'Afrique, Marine », chemin de l'Epinette, en face de la cité Braquaval, déclara que cette homme était vêtu d'un pantalon bleu, le jour du crime. On ne tarda pas à mettre un nom sur le portrait qui avait été fait ; c'était celui d'un habitant de la commune, qui était absent quand on se présenta chez lui pour l'interroger.

Cette besogne faite, les magistrats rentrèrent à Lille, comme nous l'avons dit, vers 11 heures.

Retour du Parquet

Vers 3 heures de l'après-midi, le parquet est revenu à Loos et, après une courte visite de Mme Cotrez, s'est rendu, par le sentier qui longe la voie, près des deux meules et ensuite à la demeure de la garde-barrière, Mme Pesez.

On inculpé

Il était environ quatre heures quand les gendarmes et la police de sûreté vinrent rejoindre les magistrats avec le jeune homme désigné par M. Verschure ; on était allé le cueillir chez lui, au faubourg des Postes. C'est un nommé Adrien Colinet, appartenant à une famille des plus honorables, âgé de 20 ans et demeurant au premier étage de l'estaminet Poitier-Lesar, rue de Fourmies, n° 8.

A son arrivée, il fut reconnu aussitôt par le témoin qui l'avait désigné.

Un premier interrogatoire

M. Michel, substitut, lui pose quelques questions auxquelles Adrien Colinet répond avec la plus grande assurance. Nos lecteurs comprendront que, indiscrète que doive être la presse, il est des moments où l'on se trouve devant une impossibilité absolue de satisfaire la légitime curiosité de ses lecteurs. Tel est le cas aujourd'hui, à propos de l'interrogatoire de l'inculpé.

Parmi les quelques phrases que nous avons pu recueillir au vol, nous n'en pourrons relever que quelques-unes, notamment au premier moment où le magistrat a fait une allusion au crime : « Vous ne pensez pas je suppose ?..

Amené devant le champ de choux, Colinet a déclaré formellement ne pas avoir rencontré la petite qu'il n'a jamais vue.

D. — Vous connaissez bien cependant la famille Cotrez ?

R. — Oui, je la connais ; mais c'est surtout le fils aîné, qui était mon camarade. Je ne voyais que lui.

D. — Il explique que s'il est passé en ce lieu, c'est parce qu'il était pressé et donne le tracé du parcours qu'il a suivi avant de rentrer chez lui. Il dit qu'en passant dans le sentier, où il se trouvait précisément avec les magistrats, il a vu deux hommes ; l'un qui avait passé dans un trou pratiqué dans la haie, pour hiver se cacher près de la voie ferrée ; l'autre qui était appuyé contre les poteaux télégraphiques. Il ne les connaissait pas et n'y a attaché aucune importance.

Interrogatoire et confrontation avec les témoins

Il est près de cinq heures quand le cortège revient chemin de l'Epinette. Pour prévenir toute manifestation hostile de la population, les magistrats ont soli-cité et obtenu chez MM. Thirez d'avoir bien vouloir mettre leur disposition pour procéder à un interrogatoire sérieux. Cet interrogatoire dans lequel on a fait intervenir quelques témoins, entre autres Mme Cotrez n'a pas duré moins de deux heures. J'après ce que nous avons pu en savoir, on y aurait relevé des charges accablantes contre l'inculpé.

C'est ainsi qu'il aurait avoué avoir acheté des amandes qu'il avait avait placées dans sa poche de son pantalon. Précisément, il a été trouvé deux amandes sur la théâtre du crime.

Confronté avec M. Cotrez, il a maintenu ne pas connaître sa fille Berthe et que le témoin dément. Il paraîtrait que Colinet était en rapport avec le fils Cotrez à propos de pigeons voyageurs.

Transport de la victime à la Faculté de Médecine

Tandis que les magistrats sont occupés à l'interrogatoire, M. le commissaire de police a commandé un cercueil pour transporter le cadavre à l'amphithéâtre de la Faculté de médecine.

Au moment où on a placé l'enfant dans le cercueil, vers 7 h. 1/4, nous avons assisté à une scène vraiment déchirante.

Le malheureux père ne pouvait se détacher du corps de sa fille et la mère était obligée de le retirer avec des voisins. Puis, le cercueil fermé, le garde Coy est allé le conduire à Lille avec une voiture.

Une perquisition chez l'inculpé

A la même heure, le Parquet sortait de chez MM. Thirez et se rendait immédiatement au faubourg des Postes, au domicile de l'inculpé. Il paraîtrait qu'on n'y a rien trouvé pouvant le charger.

La nuit, les magistrats ont assisté à une scène de désolation inénarrable, en voyant *la douleur du père et des sœurs de l'inculpé.*

A huit heures et demie Adrien Colinet était conduit, sous bonne escorte, à la maison d'arrêt où il fut écroué sur un mandat de dépôt délivré par le M. le juge d'instruction.

Chronique locale

ROUBAIX

Cinq arrestations dangereuses

La police menacée par la foule

Dimanche, vers 6 heures du soir, six individus entraient à l'estaminet de la « Croix d'honneur », tenu par M. Bouche, à l'angle de la rue du Fort et du Collège, et se faisaient servir des *verres de bière* ; l'un d'eux était muni d'un accordéon, et l'on propose au cabaretier de lui la sser en gage à condition qu'il continuât à leur donner à boire : mais M. Bouche ne voulut rien entendre et exigea le paiement de ce qui lui était dû. Les six individus se retirèrent sans payer ; un seul put être maintenu par le cabaretier, qui voulutle tenir comme otage.

Sur la rue ses cinq camarades se concertèrent et décidèrent qu'ils ne pouvaient abandonner leur camarade. Ils se munirent de ceintures de cuir et frappèrent à tour de bras *sur les carreaux de vitres du cabaret.* Pas un ne fut épargné. Quand leur compagnon fut retaché, tous prirent la fuite.

On retrouva sur le trottoir des traces de sang ; plusieurs d'entre eux avaient dû frapper avec leur poing. M. Bouche fut malmené et dut opposer à ses agresseurs une énergique résistance.

Les arrestations

M. Bouche porta aussitôt plainte devant le commissaire de police du 4e arrondissement et lundi matin M. Chapé commença son enquête.

Un des voisins de Bouche, avait reconnu dans la bagarre un nommé Arnier dit Jean de Joseph Verclyen, 19 ans, demeurant rue de Tourcoing, cour Carré-Houzet. Il fit arrêté le premier ; il avoua bien avoir causé des ennuis à M. Bouche, mais il accusa les nommés Engels, 19 ans, demeurant rue Delattre, 19, et Colin, rue St-Laurent, tous deux ouvriers de filature.

Ceux-ci rejetèrent les explcits sur Paul Talon, 20 ans, rattacheur, rue Drouet, 4, qui au contraire accusa Verclyen et Engels ; enfin un cinquième fut arrêté, c'est un sieur Bittebière Camil le, tisserand, rue Milton.

Il est difficile à Talon de nier, car il porte à la main droite des blessures qui proviennent des coups de poing qu'il a donné dans les carreaux.

Aucun de ces cinq individus n'a voulu dénoncer leur sixième complice qui a dû se blesser également.

La police est menacée

L'enquête activement menée par M. Chapé ne se termina que vers 5 h. 1/2 après midi ; comme le poste du 4e arrondissement ne possède pas de dépôt de sûreté, on chargea les agents Vannier, Lemaire et Pasteur de le conduire au poste central de la *Grand Place.*

En ce moment la rue Saint-Joseph regorgeait de monde venu pour voir les inculpés, dans la foule se trouvaient une grande partie des amis de ces derniers, réputés comme individus dangereux et habitant presque tous au Cul-de-Four.

Quand les cinq garnements sortirent du bureau solidement garrotés et maintenus par les agents, ils eurent toutes peines à contenir de voyous se firent entendre et l'on menaçait déjà de délivrer les prisonniers.

La foule grossit de plus en plus et place de la Fosse aux Chênes on dut demander du renfort à la mairie ; plusieurs autres agents arrivèrent au pas de course, il était temps car les plus acharnés faisaient déjà mine de s'élancer et injurialient les agents.

Quelques-uns même les menaçaient de les faire casser par le maire, disant qu'ils étaient socialistes et qu'ils allaient le voir immédiatement.

Enfin on arriva au poste sans autre incident. On lança quelques nouvelles injures à l'autorité, mais bientôt plusieurs agents firent évacuer les abords de la cour des Pompiers.

Un accident de voiture. Grande Place. — Lundi matin, vers onze heures, une voiture de Tourcoing, conduite par une dame de la mairie de Roubaix, a renversé à l'angle de la rue du Vieil-Abreuvoir et de la Grande Place, une jeune fille *Olympe Clemence.*

Des passants la relevèrent aussitôt et la transportèrent à la pharmacie Coilfe, Grande-Place, où des soins lui furent prodigués.

La jeune fille était simplement évanouie, elle n'avait aucune blessure et a pu retourner chez elle.

L'autopsie de Masquelier. — Ainsi que nous l'avons annoncé hier, M. Du Liscouet, juge d'instruction, et M. Castiaux, médecin légiste, accompagnés de M. Planque, greffier, sont descendus à Roub